

sur lesquels depuis quelque temps l'attention du monde entier a été attirée par une sage politique d'immigration qui n'a jamais encore été égalée par aucun peuple, pas même par les États-Unis, et aujourd'hui nous sommes appelés à donner à ces territoires tous les droits, privilèges et libertés que la constitution nous permet de leur conférer et que comportent leur importance, leur état d'avancement, tant moral que matériel, les immenses ressources que cette contrée possède dans une plus large mesure que toute autre partie du Canada, ressources en terres, ressources en forêts, en minéraux de toute sorte; ressources qui sont là attendant depuis des siècles que la main de l'homme vienne les faire valoir dans l'intérêt du peuple canadien.

Avant longtemps peut-être la population de ces territoires se chiffrera par des millions de citoyens, qui tous travailleront dans une parfaite union, comme ceux des vieilles provinces, Français, Anglais, Écossais, Irlandais et Allemands s'entendront pour donner au pays le bénéfice de leurs labeurs et de leur intelligence, afin de placer les territoires du Nord-Ouest à la tête de cette grande nation, qui est certainement capable de produire assez de blé pour fournir aux besoins des villes d'Angleterre et d'Écosse. Dans ces provinces, les échanges que font naître le commerce et l'industrie contribuent au sentiment canadien, mais aussi le véritable sentiment anglais; car ces gens s'établiront là, ils y cultiveront le blé, sachant que ce blé est particulièrement destiné aux grandes villes de l'empire britannique, et, comme les relations commerciales ou industrielles engendrent les rapports d'amitié, ces rapports d'amitié seront favorables au Canada et à l'empire.

Nous avons beaucoup entendu parler d'impérialisme dans ce pays. Il n'y a pas longtemps, l'honorable député de Victoria-et-Haliburton (M. Sam. Hughes) exprimait à cet égard de nobles sentiments, et il y a certainement dans ce mot d' "impérialisme" quelque chose qui parle au cœur de tout Canadien, à cause de la reconnaissance que nous devons à l'Angleterre. Je crois que pendant bien des années encore, pour le présent du moins, l'impérialisme qui pourrait être le plus agréable à la métropole serait, pour nous Canadiens, de produire tout le blé que requièrent ses millions d'artisans des villes de Londres, de Liverpool et de Manchester, eux qui n'ont ni les moyens ni le temps de le produire, et de faire passer ces énormes quantités de blé par les ports canadiens pour les transporter aux ports d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

Ces nouvelles provinces ont certainement devant elles un brillant avenir et c'a dû être une lourde tâche pour ce Gouvernement et pour le très honorable chef de l'administration (sir Wilfrid Laurier) que d'établir les bases sur lesquelles ces deux provinces vont pouvoir travailler à leur destinée et au plein développement de leurs ressources tant mo-

rales que matérielles. Notre constitution donne au gouvernement de ce pays de nombreux pouvoirs pour la création de nouvelles provinces et, dès qu'une partie du territoire demande que lui soit concédée l'autonomie provinciale, elle la voudrait aussi complète que possible. D'autre part, le devoir du Gouvernement est de lui accorder telle somme d'autonomie qui puisse assurer son bonheur et sa prospérité future. Dans cette occasion, le rôle du Gouvernement est celui du père de famille qui voit partir son enfant. Le père donne à son fils une portion de terre, mais, en même temps, il lui témoigne son affection et le souci qu'il prend de son avenir en lui disant: Mon fils, je te donne ce domaine, mais je ne veux pas te laisser à toi-même; je continuerai à t'aider de mon crédit et de mon bien pour te permettre de faire valoir le plus rapidement possible ce domaine sans trop de difficulté.

Au moment d'aborder le règlement de cette affaire, la première question qui a dû occuper l'attention du très honorable premier ministre et de son Gouvernement a été probablement celle des terres. Il s'est rencontré sans doute dans les territoires des gens d'une certaine classe qui ont pu penser au premier abord avoir droit aux terres, aux vastes prairies, aux millions d'acres encore non peuplés et au développement desquels il faudra consacrer des millions de dollars si l'on veut y attirer une immigration suffisante pour les faire valoir et maintenir le crédit de ces provinces.

Considérons un instant la position des habitants de ces provinces par rapport à la possession de ces terres. Du moment que ces terres auront été transférées aux provinces, celles-ci devront faire face à la dépense que nécessite l'immigration dont j'ai parlé, elles devront payer elles-mêmes les agents tant de l'extérieur que de l'intérieur, et nous savons combien il est à craindre qu'une province, agissant pour son propre compte et avec ses propres ressources, quelque riche qu'elle soit, n'adopte une politique maladroite qui, du coup, arrête le flot de l'immigration et le détourne au profit de quelque autre pays. Si donc nous comparons les conditions monétaires faites aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta avec ce que seraient ces conditions si le Gouvernement leur eût accordé la jouissance des terres publiques, nous voyons que, dans ce dernier cas, non seulement elles auraient à faire face aux dépenses de l'immigration, mais encore elles se verraient privées de toute compensation pour ces mêmes terres. Aujourd'hui, si le titre leur est refusé, elles reçoivent pour en tenir lieu, une compensation, et, au lieu d'avoir à payer d'énormes sommes d'argent, que ce Gouvernement continuera à payer, elles bénéficieront du crédit de ce même Gouvernement. Je n'hésite pas à dire, Monsieur l'Orateur, si le gouvernement fédéral retirait à ces provinces l'appui de son crédit et de ses moyens d'action, il n'en faudrait pas